

En route vers la ZAD de Villeranges (suite du feuilleton sur les projets de mines en Creuse)



CERTAINS NOUS ONT FAIT LA RÉFLEXION que Creuse-Citron, journal libertaire, parlait plus souvent de problèmes écologiques que de la révolution libertaire et de la grève générale expropriatrice. À l'heure où les luttes syndicales se limitent souvent à revendiquer des augmentations de primes de licenciement, raisonner ainsi c'est ne pas voir qu'un peu partout des luttes nouvelles se développent, dépassant le cadre du travail pour affirmer une vision globalisante de la vie humaine comme « zone à défendre » contre la vie hors-sol que veulent nous imposer les multinationales. Cédric, dans le texte « Quelles perspectives anti-industrielles ? » (dans ce même numéro du journal) souligne ainsi cette évolution : « Le terrain principal des luttes sociales s'est déplacé vers la défense des "territoires" et la lutte contre leur aménagement, leur colonisation par l'État, le capitalisme, et leurs infrastructures ». Raisonner ainsi, c'est ne pas voir aussi que ces luttes s'organisent horizontalement dans des coordinations non-hiérarchisées où il y a autant de porte-parole que de militants, mode organisationnel typiquement libertaire, même si ce qualificatif n'est pas forcément revendiqué.

À cet égard, le collectif Stop mines 23 assume une pratique complètement égalitaire qui se traduit en particulier lors de ses interventions publiques à plusieurs voix.

L'état se resserre

La Compagnie minière Cominor – La Mancha présidée par Sébastien de Montessus de Ballorre-Augier de Crémier a terminé à Lussat (Creuse) sa première phase de travaux de recherches pour l'or en se faisant remarquer. Mercredi 18 février des travaux géophysiques en dehors de la zone de travaux ont été constatés et une plainte a été déposée en préfecture par les associations Sources et Rivières du Limousin et Stop Mines 23.

Cette première phase de travaux terminée fin février, une deuxième déclaration de travaux a été enregistrée par la préfecture début avril et devrait débuter en mai pour une durée de six mois : six kilomètres de forage dans l'arsénopyrite, sur une zone où la ressource en eau est parti-

culièrement sensible (nappe phréatique du bassin de Gouzon, ZNIEFF¹ au bord de la rivière la Voueize), soit une cinquantaine de forages de 50 à 350 m de profondeur. Dominique Delorme, le chargé de communication et directeur des travaux sur le site de Lussat précise que « les sondages ne sont que des petites épingles que l'on plante dans le sol ». Faisons-lui confiance !

Le même Delorme, sur France bleu Creuse le 16 avril, continue à prétendre qu'il n'est pas sûr qu'on trouve de l'or et que tout peut s'arrêter là.

Mais les jeux sont faits

La zone de travaux est centrée sur le secteur des hameaux de Varennes, Les Farges et Villeranges, à Lussat, c'est là que se trouvent 20 tonnes d'or (sur les 30 estimées sur le PER²) et des gisements d'antimoine selon les recherches très poussées effectuées par Total compagnie minières dans les années 1990 (voir *Creuse-Citron*, n° 43 p. 16 « De Total à Cominor »).

D'ailleurs, si la Cominor continue sa langue de bois sur le terrain, elle a rassuré ses investisseurs en détaillant intégralement son projet sur son site canadien : demande de concession en 2019 (request for mining licence)³.

En 1989, Total indiquait que l'exploitation des mines devrait s'étendre à l'extérieur du périmètre de Villeranges et en particulier inclure les gisements du Châtelet. Et, oh surprise, le 8 janvier 2015, le

BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières, dépendant de l'État) renonçait à la concession de mines d'or du Châtelet : « Par arrêté du ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique en date du 8 janvier 2015, la renonciation totale du Bureau de recherches géologiques et minières à la concession de mines d'or dite du "Châtelet", portant sur tout ou partie du territoire des communes de Budelière, Chambon-sur-Voueize et Évaux-les-Bains, dans le département de la Creuse, est acceptée. En conséquence, il est mis fin à ladite concession et les gisements correspondants sont replacés dans la situation de gisements ouverts aux recherches. » (*Journal officiel* du 18 février 2015). Le BRGM renonçant à cette concession, celle-ci se retrouve à la merci des compagnies minières.

Enfin, parlons d'eau potable

Le traitement du minerai aurifère nécessite énormément d'eau et celle disponible dans le périmètre de Villeranges suffisant à peine aux besoins de la population et de l'élevage, que faire ? Nous venons d'apprendre que le périmètre en question allait être approvisionné par les eaux du Cher. Problème résolu : on boira l'eau du Cher et toute l'eau disponible localement pourra être utilisée par la mine, ce qui, entre parenthèses, permettra de passer sous silence les dangers dus à sa pollution par l'exploitation minière.

Au secours !

Le collectif Stop-mines-23 multiplie les réunions d'informations, les projections-débats et autres actions de sensibilisation, sans parler des démarches juridiques parallèles, mais cette vague de contestation peine à prendre de l'ampleur.

Contrairement à des luttes emblématiques comme celle contre la centrale nucléaire de Plogoff dans les années 1970, les élus locaux ne sont pas à nos côtés dans la rue.

Un exemple : lors de la dernière réunion publique à Gouzon, le 2 avril, vingt-trois maires et conseils municipaux étaient invités, deux seulement se sont excusés et seule une conseillère municipale de Domeyrot était présente, le maire de Gouzon, qui avait promis sa participation, ne s'est même pas excusé !



Monsieur Cominor en flagrant délit de manipulation de l'information

Le Conseil général et le Conseil régional, qui ne sont pas juridiquement concernés, ont voté à l'unanimité des motions contre ce projet minier. Ils se gardent bien de le faire savoir et ça ressemble plutôt à une précaution politicienne : si le vent tourne, on ne pourra pas leur reprocher de ne pas avoir pris position.

Quant aux 7 conseils municipaux directement concernés, le Collectif a entamé en fin d'année dernière une démarche d'information, et de demande de positionnement.

Le conseil municipal de Lépaud ne souhaite pas nous recevoir et estime être déjà bien assez informé.

Celui de Tardes souhaite garder sa « neutralité » tout en nous demandant de « respecter une opinion qui ne sera vraisemblablement pas la vôtre » !

Les membres du conseil municipal de Sannat rencontrés ne sont pas favorables au PER, mais le conseil a voté une motion contre le permis.

Bien que la mairesse d'Auge ait été la première à s'alarmer de l'octroi du PER en écrivant au préfet en novembre 2013, elle ne s'est pas pour autant rapprochée du travail du Collectif et n'a pas répondu à notre courrier.

Le conseil municipal de Bord-Saint-Georges n'a pas non plus répondu à notre courrier, mais la municipalité nous loue sa salle des fêtes pour l'organisation du deuxième rassemblement « No Mines Land » qui aura lieu le 25 juillet 2015, peut-on en déduire une orientation ?

Le conseil municipal de Lussat nous avait reçu le 17 décembre lors d'un conseil exceptionnel convoqué par le maire, M. Bodeau ; sur les 10 conseillers présents, aucun ne s'était exprimé contre le PER, l'un des conseillers nous ayant même fait savoir que s'ils étaient contre, ils n'auraient pas besoin de nous, puisqu'ils ont la FNSEA et la Chambre d'agriculture avec eux... Il faut dire que beaucoup de membres du conseil ont des terrains concernés par le PER, de très grands terrains. Il semble difficile d'obtenir leur confiance quand on n'est pas né sur la commune. À la fin de la rencontre, le maire s'était toutefois engagé à prendre une délibération lors de leur prochaine réunion ; lors de sa réunion du 13 février, le conseil municipal de Lussat n'a pas une seule fois évoqué le sujet du PER de Villeranges...

Le conseil municipal de Chambon-sur-Voueize a été le premier à voter une délibération contre le PER de Villeranges en



mai dernier, nous les avons rencontrés afin de présenter en détail le dossier Total dont il n'avait pas connaissance lors du vote. En prendront-ils la mesure à des fins plus efficaces ?

Bref, pour le moins, beaucoup de tiédeur dans les réactions des élus les plus concernés. Polarités par la création de quelques emplois précaires (l'exploitation de la mine ne durera pas plus de dix ou vingt ans), ils en oublient tous les emplois qui vont disparaître dans l'agriculture et le tourisme.

Dans ces nouvelles luttes de protection d'un territoire, les élus locaux apparaissent souvent comme des ennemis plutôt que comme des alliés, il suffit de voir ce qui se passe dans l'Isère à Roybon ou dans le Tarn à Sivens. Répétons-le encore : ne comptons pas sur les institutions et les professionnels de la politique pour agir avec nous.

Comment amener plus de monde dans la lutte ?

Le sinistre Macron vient d'inviter (le 1^{er} avril!) toutes les associations environnementalistes à venir discuter avec le gouvernement, le BRGM, et autres compagnies minières comme Variscan... au sein d'un comité de pilotage « Mine Responsable », d'un petit Livre blanc des « bonnes pratiques minières » : l'association Les Amis de la Terre a fait connaître dans un communiqué leur refus de participer à cette mascarade. Dans sa lettre d'invitation, le sinistre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique annonçait clairement la couleur : « La reprise de l'activité minière en métropole est un des axes de la politique industrielle que je conduis », « Dans un contexte de crois-

sance de nos besoins en métaux, la production minière est indispensable pour sécuriser nos approvisionnements ».

Si l'on pense aux seules mines d'or, il faut quand même savoir que 70% de la production est destinée à la bijouterie ! Sans même employer des gros mots comme « décroissance », on pourrait déjà s'intéresser au besoin culturel de briller jaune.

Les projets de mines se multiplient sur tout le territoire. En Sarthe et Mayenne, en Bretagne, en Ariège, des collectifs se développent. Il semble nécessaire de créer un réseau national fédérant tous ceux qui luttent. Le 25 juillet, Stop-mines-23 organise à Bord-Saint-Georges le second rassemblement No mines land contre les mines, en Creuse ou ailleurs. L'idée est d'y réunir des représentants de tous ces collectifs pour essayer de déboucher sur des actions concertées au niveau national, qui dépassent les sempiternelles pétitions et recours juridiques, comme des occupations symboliques de lieux stratégiques ou autres actes de désobéissance active non-violente.

Les pouvoirs publics n'ont qu'une crainte, c'est que des ZAD se développent sur tout le territoire.

Zones à défendre, qui ne sont pas un simple refus du « progrès » et du « développement », mais une affirmation de la possibilité de construire collectivement une vie meilleure sur des bases autres que celles du profit de quelques-uns au détriment du plus grand nombre.

À nous de renforcer cette crainte en montrant que si ce projet n'est pas rapidement abandonné, c'est bien une ZAD qui va se développer ici comme ailleurs.

PATRICK FAURE

- 1 - Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique.
- 2 - Permis exclusif de recherche.
- 3 - <http://www.lamancha.ca/en/operations/france.html#2014-2016-exploration>

Pour ceux qui ont internet : stopmines23.fr

